

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN

Le terrain d'implantation du projet se situe sur la parcelle 000B448 de 54315m², propriété d'Emmaüs au sein de la forêt communale de Fesches-Le-Chatel. Il est constitué d'une grande clairière en pleine terre à l'ouest, d'un site industriel à l'est, et il est bordé au sud et à l'est par des chemins forestiers. Son unique accès routier se fait par une route forestière goudronnée arrivant au sud-est de la parcelle, depuis la D463 à 400m. Le terrain est en légère pente descendante depuis le sud-ouest vers le nord-est.

La parcelle contient un bâtiment industriel de 3141m², actuellement exploité à des fins de tri de matériaux récupérés par Emmaüs, dont l'activité existante et les plans ne seront pas modifiés. L'activité est prévue pour minimiser les nuisances sonores et olfactives ainsi que pour éviter la dissémination des matériaux traités. Les alentours du bâtiment sont goudronnés pour la circulation des véhicules de transport et les employés du site. Un petit bâtiment servant d'accueil est positionné à l'entrée du site à proximité d'un pont poids lourds. Deux bassins incendie artificiels de 600m³ au total sont positionnés au nord du site, ainsi qu'un bassin d'infiltration naturel pour eaux pluviales de 600m³ également en lisière de forêt. Les bâtiments existants ne seront pas en lien direct de fonctionnement avec le projet faisant l'objet de la demande de permis de construire. Ils conserveront leur fonctionnement ainsi que leur circulation propre. Un portail coulissant est installé sur la route d'accès à l'entrée du site, il sera conservé.

IMPLANTATION DU PROJET

Les structures en projet prendront place sur cette parcelle dans son quart sud-ouest. Le grand bâtiment (bâtiment B) sera une structure métallo-textile rectangulaire, close et couverte de 2800m² de surface de plancher (40x70m) et 10,79m au faitage. Il sera posé et arrimé superficiellement via des platines sur un enrobé créé spécifiquement après terrassement d'une partie de la zone de pleine terre au sud-ouest de la parcelle. Le petit bâtiment (bâtiment A) sera de même type pour une surface intérieure de 800m² (20x40m) et 7,49m au faitage. Aucune fondation profonde n'est nécessaire pour accueillir les bâtiments. Deux algécos standard (6x2,5m) servant de WC (y compris PMR) et douche seront installés au sud du bâtiment A. Une dalle béton de 27x20m (540m²) accueillant une citerne souple d'incendie sera accolée au nord-est du projet. Elle remplacera les 2 bassins d'incendie au nord de la parcelle, qui seront rebouchés.

USAGE ET FONCTIONNEMENT

Le bâtiment B sera un espace de vente de mobilier en ERP (voir dossier ERP), le bâtiment A sera un espace de tri et de stockage des biens réceptionnés. Une demande de classement ERP est également émise pour ce bâtiment mais qui ne sera pas exploité en ERP dans un premier temps (uniquement personnel Emmaüs réalisant du tri de matériau collecté). Il fera l'objet d'une demande d'AT dans un second temps lorsque le type d'exploitation pour ouverture au public aura été défini. Il n'y a pas de cloisonnements intérieurs dans ces bâtiments hormis pour le local électrique et le local source du bâtiment B. Ces bâtiments ne serviront pas de lieu d'hébergement et ne seront pas chauffés, ils sont intégralement de plain-pied.

Les bâtiments seront reliés aux réseaux AEP, EU, telecom et électricité. Les EU seront dirigées vers le réseau existant. Seuls les algécos utiliseront dans un premier temps le réseau EU, les autres auront des arrivées en attente pour usage éventuel ultérieur si nécessaire. L'AEP servira pour les RIA dans les bâtiments A et B, et des arrivées en attente sont également prévues pour utilisation ultérieure si nécessaire.

Concernant l'activité de tri, celle-ci est réalisée en bâtiment clos et ne générera pas de pollution de l'environnement du site. La communauté d'Emmaüs traite beaucoup moins de matériau type recyclables depuis la mise en place de la collecte de ces déchets au niveau des collectivités. Il n'y aura pas de problématique de matériau emporté par le vent vers la forêt.

ACCESSIBILITÉ ET STATIONNEMENT

Un parking de 300 places auto (dont 7 PMR et 60 pré-câblées avec 15 bornes de recharge dont 3 PMR) et 30 places vélos sera créé autour de ces bâtiments afin d'accueillir le public. Ce chiffre a été déterminé à partir du constat suivant : à l'heure actuelle sur le site exploité à Montbéliard par Emmaüs, le pic de fréquentation est de 350 véhicules sur la demi-journée d'ouverture (samedi matin). Or sur le site du nouveau projet les horaires d'ouverture seront élargies à la journée du samedi, et potentiellement à un ou deux jours supplémentaires de la semaine, permettant ainsi de lisser le pic de visiteurs et de passer sous les 300 véhicules en simultanée. Le but étant d'éviter à tout prix un stationnement anarchique le long de la route d'accès ou sur les chemins forestiers. Un clôturage et des panneaux interdisant le stationnement hors du site seront installés. Une vidéosurveillance sera mise en place sur site pour prévenir toute incivilité potentielle au niveau des stationnements. Les bâtiments seront eux facilement accessibles depuis l'ensemble du site, via des voies de circulation pour véhicules et des voies piétonnes dédiées avec bande podotactile. Des espaces de manoeuvre permettront aux véhicules lourds (y compris pompiers) d'aller et venir sans gêne sur la partie nord et est du projet. La citerne souple d'incendie de 600m³ est facilement accessible à cet endroit, à proximité des deux structures.

- Accès depuis la D463 :

Sur la route d'accès provenant de la D463, des panneaux de signalisation indiqueront aux usagers les règles à respecter lors de la traversée de la zone boisée afin de limiter les nuisances et d'interdire le stationnement sur les accotements (mise en place suite à arrêté de la commune d'Etupes). La vitesse sera limitée à 30km/h sur la portion de 400m de route afin de limiter les risques au moment du croisement des véhicules. Les 5 poids lourds par semaine (en moyenne) amenés à accéder au site seront programmés en dehors des heures d'ouverture au public, afin d'éviter des croisements problématiques sur les portions de route de 4m de large. Lors de l'ouverture au public, les véhicules les plus imposants attendus sont des camionnettes et des camions de livraison de petit gabarit (une dizaine par semaine pour Emmaüs) qui constitueront un pourcentage faible des véhicules prévus, le reste étant des voitures de particuliers.

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTION

Il s'agit de structures de type chapiteau, avec murs en bardage sandwich 50mm RAL7016 et toiture en membrane simple peau de couleur RAL9010 (en surpression afin d'éviter la condensation). La structure des bâtiments est en aluminium naturel de teinte grise métallique. Elle est fixée sur le sol (enrobé) via des platines de fixation en pied de chaque poteau et des pieux en tiges torsadées pour le maintien. Des rideaux métalliques 470x330 serviront d'accès pour les véhicules transportant le mobilier. Les portes piéton 3UP de plain-pied sans ressaut serviront d'accès entrée-sortie pour le public. Les 2 algécos seront de couleur beige, ils comprendront chacun 3 entrées, 4WC (dont un PMR) et une douche. Une rampe PMR aux normes pourra être installée si la hauteur d'accès le nécessite (installation par une entreprise spécialisée).

EAUX PLUVIALES, CLÔTURES ET VÉGÉTATION

L'espace de pleine terre au sud-ouest de la parcelle sera artificialisé sur 14300m² pour les bâtiments et les parkings. Les places de stationnement seront créées en matériau drainant pour une bonne infiltration des EP. Aucun arbre de haute tige ne sera abattu, et 100 arbres seront plantés (un pour 3 places de stationnement) pour végétaliser et ombrager le parking. L'évacuation des eaux pluviales sur l'enrobé se fera par infiltration naturelle en pente légère dans les zones de pleine terre intercalées entre les circulations ainsi que sur les places drainantes. L'évacuation des EP des bâtiments se fera via des descentes d'eau, et sera dirigée vers le bassin naturel d'infiltration existant de 600m³ au nord-est de la parcelle, via une canalisation drainante. Une clôture en grillage galvanisé type "forestière" (pour passage de la petite faune) de 2m de hauteur sera posée sur tout le pourtour de la parcelle afin d'éviter les intrusions sur le site ainsi que de préserver la forêt et les chemins forestiers de la circulation des véhicules sur le site.